



ISTRES – SUEZ : Aquifère de la CRAU

Rédacteurs :
Philippe G. et
Bernard D. –
administrateurs du
CAN – Env

1) LE POMPAGE DE SUEZ

iren-avis-ddtm - 12 pages

<https://www.registre-dematerialise.fr/7214/download/component/138014/iren-avis-ddtm>

- Concernant les forages et prélèvements, au titre des rubriques IOTA 1120 et 1120

Il existe un puits sur le site de tri qui couvre actuellement un besoin en eau industrielle de moins de 10 000 m³ par an. Dans le cadre de l'évolution de l'activité du site, il est envisagé une réhabilitation de ce puits pour une utilisation en eau industrielle (y compris incendie) **et en eau potable**

La modification de l'activité entraîne un besoin en eau pour un usage industriel supérieur passant d'environ à 9 000 m³/an à 40 000 m³/an : les prélèvements envisagés concernent l'aquifère nappe de Crau (et soumet projet à la rubrique 1.1.2.0.)

Les caractéristiques hydrodynamiques de l'ouvrage ne sont pas connues et nécessitent des essais de pompage au droit de sa localisation.

SUEZ prévoit d'augmenter son volume de prélèvement dans la nappe phréatique de la CRAU de 344 % (passage de 9 000 m³ à 40 000 m³ par an ...)

2) UNE NAPPE DEJA FRAGILE

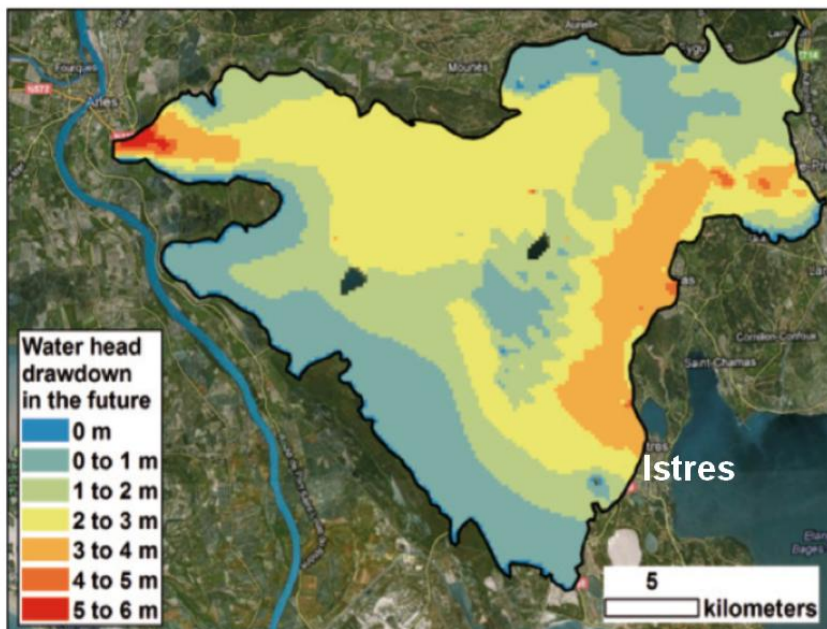


Figure 18. Baisse du niveau de la nappe de la Crau en 2030 avec scénario de -30 % sur les apports d'eau venant de la Durance (Trolard et al. 2016)

L'aquifère de la Crau est un aquifère superficiel dont le niveau est très dépendant de l'irrigation gravitaire, alimentée par les eaux de la Durance, qui assure près de 80 % de la recharge.

Source : GREC Sud

Comme dans le cas précédent, le scénario A1B a été exploité. L'étude montre un accroissement de la demande évaporatoire de 2 à 12 % selon les types de couverts végétaux. Si elle est compensée par l'irrigation sans restriction (débit de la Durance suffisant), cette augmentation n'aura pas d'impact sur l'aquifère. Par contre, à prélèvement équivalent, **toute**

modification d'allocation en eau se répercutera de manière très significative sur le niveau de la nappe. Par exemple, en 2030, une réduction de 30 % de l'eau prélevée sur la Durance aura un impact majeur avec un rabattement du niveau de la nappe de plusieurs mètres dans certains secteurs (Figure 18).

3) UNE NAPPE DÉJÀ POLLUÉE AUX PFAS ET EN PARTICULIER PRÈS DE LA BASE MILITAIRE D'ISTRES

L'article de Marsactu du 25/04/26 indique qu'une partie des eaux souterraines de la nappe de la Crau est contaminée aux polluants éternels ou PFAS. Cette nappe phréatique alimente les robinets de plusieurs communes, dont Fos-sur-Mer, où des travaux de raccordement ont eu lieu pour contourner le problème qui persiste dans l'enceinte portuaire. **La base aérienne militaire d'Istres constitue une source crédible de contamination**

Source : **Marsactu**

La nappe phréatique de la Crau alimente plusieurs communes du pourtour de l'étang de Berre. Toutes ne sont pas concernées. Mais si aucune information officielle n'a pour le moment été transmise aux habitants, des mesures pour protéger les consommateurs de cette eau polluée ont d'ores et déjà, discrètement, été mises en place. Quant à la source de contamination, elle pourrait se situer sur la commune d'Istres, derrière les barbelés de la base aérienne militaire.

En l'absence de données publiques, les membres d'un consortium de journalistes et de chercheurs réunis sous le nom de Forever pollution project, établissent en ces endroits une "contamination présumée due à l'utilisation massive de mousse anti-incendie contenant des PFAS, employées historiquement pour les entraînements et l'extinction des feux de carburant sur ces sites", détaillent les fiches méthodologiques de ce travail d'enquête. "Les mousses anti-incendie utilisées sur les bases aériennes contiennent un **PFAS très toxique et persistant**, le PIFOS, qui a été largement utilisé dans les années 1960 à 2000. Depuis plusieurs années, il n'est plus autorisé, mais combien de temps en a-t-on fait l'usage ?", détaille Nicolas Cossic, journaliste indépendant qui a révélé plusieurs scandales de contamination aux polluants éternels

4) INUTILE D'EN RAJOUTER !

- L'incinération de Combustibles Solides de Récupération (CSR) peut produire des émissions de PFAS (substances per- et polyfluoroalkylées), comme toute combustion de déchets contenant ces composés.

Source : **Actu Environnement** - Arrêté du 31 octobre 2024 publié au Journal officiel

- La méthanisation **n'est pas une source directe d'émission de PFAS dans l'atmosphère**, contrairement à l'incinération. Cependant, elle peut **contribuer indirectement à la dissémination des PFAS** dans l'environnement, principalement via les digestats (résidus de méthanisation épandus comme engrais).

Source : **Seban avocat** - Circulaire interministérielle du 27 avril 2026

Pomper de l'eau contenant déjà des PFAS, les utiliser dans divers process industriels, en rejeter une partie, est-ce bien raisonnable ?

Produire de nouveaux PFAS, possiblement en disséminer sur des terres agricoles, est-ce bien raisonnable ?

5) QUALITÉ DES EAUX SOUTERRAINES DE LA NAPPE DE LA CRAU : RÉALISATION D'UNE CAMPAGNE THÉMATIQUE SUR LES POLLUANTS ÉMERGENTS PRIORITAIRES (2020)

Source : **OSCAR SANTE**

La nappe de Crau est classée comme ressource en eau majeure présentant un intérêt stratégique pour les besoins en eau potable des populations (alimentation de 270 000 habitants via 20 captages AEP collectifs). Selon les dispositions du SDAGE, le SYMCRAU a conduit une Étude Ressource Stratégique (ERS) entre 2015

et 2017 et a défini 8 Zones de Sauvegardes (ZS) d'une surface totale de 100 km² soit environ 20 % de l'aire de la nappe, pour sécuriser l'approvisionnement actuel et futur en eau potable. Les conclusions de l'ERS proposent des prescriptions techniques pour la protection des zones de sauvegarde, concernant toutes les activités susceptibles de provoquer une contamination diffuse ou accidentelle des eaux souterraines : activités industrielles, agricoles, assainissement des eaux pluviales et usées, etc. Ainsi, les ZS permettent d'assurer un développement du territoire compatible avec la ressource en eau potable et contribuent à la protection sanitaire des captages d'alimentation en eau potable.

Ce projet vise à réaliser une photographie des polluants émergents prioritaires au sein de la nappe phréatique de la Crau.

6) QUELQUES ILLUSTRATIONS DES UTILISATIONS D'EAU ISSUE DU FORAGE

iren-ddae-pj-49a-etude-de-dangers - 548 pages

<https://www.registre-dematerialise.fr/7214/download/component/137996/iren-ddae-pj-49a-etude-de-dangers>

Page 48 :

Le mélange de cendres et résidus sera ensuite chargé dans des camions et évacué vers un centre de stockage de classe 1.

Les mâchefers issus de la combustion seront extraits via un extracteur qui assure également leur refroidissement. L'eau utilisée pour le refroidissement provient d'eau de procédé recyclée en interne avec un appoint en eau de forage. Après convoyage les mâchefers sont stockés dans un silo en béton puis évacués par camions vers une plateforme de valorisation mâchefers. Ils seront ensuite recyclés en sous couches routières

Page 49 :

Une chaîne de production d'eau déminéralisée sera installée sur le site de la future unité de valorisation énergétique. Elle sera associée à une cuve de stockage.

Cette cuve constituera un stock tampon utile :

- Lors des chasses vapeur (phase de démarrage de l'usine) si la passivation des canalisations vapeur n'est pas privilégiée ;
- Lors d'un évènement imprévu.

L'eau déminéralisée sera produite à partir de l'eau de forage du site.

Page 54 :

L'eau de dilution proviendra en priorité de la récupération des :

- Eaux de lavage des caisses-palettes ;
- Eaux de lavage du sol ;
- Eaux du rotoluve après traitement pas un débourbeur/déshuileur ;
- Eaux pluviales de toiture.

En cas de besoin complémentaire, c'est l'eau de forage qui sera utilisée.